



**DOSSIER**

Élections européennes



# LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

---

Fiche Politiques énergétiques

Février 2024

## **Des politiques énergétiques au milieu du gué**

*Cléa Blanchard, Chargée de mission à LFE*

*Damien Borot, Trésorier de LFE*

*François Demarcq, Responsable thématique « énergie » de LFE*

L'Union européenne a dans le dernier mandat donné une impulsion forte aux politiques énergétiques au sein des pays européens. Cette action est essentielle pour le climat : la production et la consommation d'énergie représentent environ 75 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'UE (3,36 Gt-eqCO<sub>2</sub><sup>1</sup> en 2021), provenant principalement de la combustion de combustibles fossiles. Les émissions nettes de GES liées à l'énergie diminuent depuis une trentaine d'années.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est passée de 12,5 % en 2010 à 23 % en 2022<sup>2</sup>. L'UE atteint ainsi dans ce domaine l'objectif fixé<sup>3</sup>, mais la France n'atteint pas le sien<sup>4</sup>. Les pays de l'Union européenne affichent des disparités significatives dans ce domaine : la Suède est en tête avec 62,6 %<sup>5</sup> d'énergie renouvelable, tandis que d'autres, comme le Luxembourg, Malte, et l'Irlande, ont des proportions nettement plus faibles que la moyenne.

Malgré cette croissance, le mix énergétique de l'UE reste dominé par les énergies fossiles qui représentent près de 70 % de l'énergie primaire. Le pétrole et les produits pétroliers se trouvent en première place à 34,5 % en 2022, suivis par le gaz naturel à 23,7 % et par les combustibles fossiles solides à 11,5 %. Les énergies renouvelables y figurent pour 17,4 % et le nucléaire pour 12,7 %<sup>6</sup>. Malgré une progression dans le secteur électrique (39,4 % de l'énergie électrique provient de sources renouvelables en 2022), les progrès dans le chauffage et les transports restent modestes.

Les décisions prises ont eu aussi pour finalité de faire face à la récente crise énergétique liée à la guerre en Ukraine. Les décisions de l'Union ont mis l'accent sur la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles, en encourageant la diversification des importations et un soutien accéléré aux énergies renouvelables. Les efforts pour réduire rapidement les importations de gaz russe ont été conséquents : celles-ci sont passées de 155 milliards de mètres cubes à 80 milliards de mètres cubes entre 2021 et 2022, pour atteindre environ 40-45 milliards de mètres cubes en 2023. L'UE a en outre permis aux États membres d'atténuer, au bénéfice des consommateurs, l'envolée des prix de l'énergie. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis en lumière les vulnérabilités de l'UE. La nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement et de répondre à la demande en toutes circonstances, y compris via le stockage, est une condition de l'indépendance et de la sécurité énergétique de l'UE.

### **1. Dans le dernier mandat, un avenir tracé par des décisions fortes et ambitieuses, mais qui reste à concrétiser**

Pour atteindre la neutralité climatique en 2050, l'UE a lancé en 2021 l'initiative « Fit for 55 » ou « Ajustement à l'objectif 55 », visant une réduction des émissions nettes<sup>7</sup> de gaz à effet de serre de 55 % au moins en 2030 par rapport à 1990. L'UE doit ainsi réduire ses émissions près de trois fois plus rapidement que ce qu'elle a fait au cours de la dernière décennie. Cette initiative, qui concrétise le

<sup>1</sup> Gt-eqCO<sub>2</sub> : milliard de tonnes équivalent dioxyde de carbone.

<sup>2</sup> European Commission. s.d. « Renewable Energy Directive. » [https://energy.ec.europa.eu/topics/renewable-energy/renewable-energy-directive-targets-and-rules/renewable-energy-directive\\_en](https://energy.ec.europa.eu/topics/renewable-energy/renewable-energy-directive-targets-and-rules/renewable-energy-directive_en)

<sup>3</sup> L'objectif de la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie avait été fixée à 20 % pour 2020 par la directive sur les énergies renouvelables de 2009. Elle atteint 22 % en 2022.

<sup>4</sup> Notre pays devait atteindre une part de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie en 2020, il atteint 19,3 % en 2021 et 20,7 % en 2022. C'est le seul État-membre dans ce cas, ce qui va conduire à payer une amende de l'ordre de 500 M€ à l'UE.

<sup>5</sup> Olivier, A. 2023. « Les énergies renouvelables dans l'UE. » *Touteurope.eu*, le 17 mai 2023.

<https://www.touteurope.eu/environnement/les-energies-renouvelables-dans-l-ue/>

<sup>6</sup> European Environment Agency. 2023. « EU energy mix. » Infographie. <https://www.eea.europa.eu/signals-archived/signals-2022/infographics/eu-energy-mix/view>

<sup>7</sup> Les émissions « nettes » sont calculées en soustrayant le stockage de CO<sub>2</sub> par les puits de carbone des émissions « brutes » de gaz à effet de serre. La « neutralité carbone » est ainsi obtenu lorsque les émissions nettes sont nulles.

<https://www.ecologie.gouv.fr/emissions-mondiales-carbone-ont-fortement-augmente-au-cours-derniere-decennie-des-solutions-existent>

Pacte vert dans le domaine du climat et de l'énergie, a engendré un « paquet » de 12 modifications législatives couvrant de nombreux domaines. Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'UE a adopté en 2022 le plan REPowerEU. Celui-ci renforce les objectifs énergétiques de « Fit for 55 » pour 2030 et vise à se passer du recours au gaz, au pétrole et au charbon en provenance de Russie d'ici à 2027.

### Réduire les consommations d'énergie des bâtiments, des transports et de l'industrie

Le Parlement et le Conseil se sont mis d'accord pour réduire de 11,7 %<sup>8</sup> la consommation d'énergie finale de l'UE d'ici 2030 par rapport aux projections de référence de 2020. La Commission européenne a proposé 74 mesures en ce sens. En parallèle, le règlement sur la répartition de l'effort (RRE) fixe des objectifs annuels contraignants en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour les États membres dans les secteurs non couverts au niveau communautaire par le marché « historique » des quotas d'émissions<sup>9</sup>. La réduction moyenne des émissions de ces secteurs (bâtiment, transport, industrie légère...) est désormais fixée à 40 % par rapport à 1990, contre 30 % précédemment. Un nouveau système d'échange de quotas d'émission sera en outre institué pour ces secteurs (cf. fiche climat).

De nouvelles règles visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 14,5 % ou à atteindre 29 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie du secteur des transports d'ici 2030<sup>10</sup> (cf. fiche Mobilité). En particulier, le règlement FuelEU Maritime vise à diminuer jusqu'à 80 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre issues de l'énergie utilisée à bord des navires d'ici 2050<sup>11</sup>. En parallèle, le règlement ReFuelEU Aviation impose une augmentation progressive de la part des carburants durables (biocarburants avancés, e-fuels, hydrogène<sup>12</sup>) distribués par les fournisseurs de carburant d'aviation dans les aéroports de l'UE.

De nouvelles règles ont été fixées pour surveiller et réduire les émissions de méthane dans le secteur gazier et pétrolier, étant donné l'importance du méthane en tant que deuxième gaz à effet de serre après le dioxyde de carbone.

### Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de l'hydrogène

Sur les énergies renouvelables (solaire, éolien sur terre et en mer, biomasse y compris biogaz et biocarburants, géothermie et énergie « ambiante »<sup>13</sup>), l'Union européenne s'est fixé un nouvel objectif, 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. Le Plan REPowerEU prévoit une obligation progressive d'installer des panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments et un doublement du taux de déploiement actuel des pompes à chaleur dans les bâtiments.

Après des désaccords au sein de l'UE concernant l'utilisation de la biomasse comme énergie « 100 % verte », les directives RED II et RED III ont tranché en fixant des critères de durabilité applicables à toutes les formes de biomasse<sup>14</sup>. En décembre dernier, il a été annoncé que la durabilité des bioénergies, selon la directive RED II, entrait dans sa phase opérationnelle pour plusieurs filières énergétiques, dont le biométhane, l'électricité, la chaleur et le froid. S'agissant de la biomasse forestière, la directive RED III prévoit que les États membres doivent également, dans leurs régimes

---

<sup>8</sup> Ciucci, M. 2023. « La politique de l'énergie : principes généraux. » Parlement européen, Fiches thématiques sur l'Union européenne. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/68/la-politique-de-l-energie-principes-generaux>

<sup>9</sup> Ce marché couvre les installations, essentiellement industrielles, à l'origine des émissions unitaires les plus importantes de gaz à effet de serre.

<sup>10</sup> Ciucci, M. 2023. « Énergies renouvelables. » Parlement européen, Fiches thématiques sur l'Union européenne. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/70/renewable-energy>

<sup>11</sup> Conseil européen. 2023. « Infographie - « Ajustement à l'objectif 55 » : accroître l'utilisation de carburants plus écologiques dans les secteurs aérien et maritime. » <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/fit-for-55-refueleu-and-fueleu/>

<sup>12</sup> À côté des biocarburants fabriqués à partir de matière végétale, les carburants renouvelables non biologiques couvrent l'hydrogène et les e-fuels (carburants de synthèse fabriqués à partir de CO<sub>2</sub> d'origine biogénique ou capté dans l'atmosphère et de l'hydrogène d'origine renouvelable).

<sup>13</sup> Énergie thermique tirée de l'atmosphère, du sol ou de l'eau par des pompes à chaleur.

<sup>14</sup> La Fabrique Ecologique. 2023. « Les bioénergies : quelle place dans la transition énergétique ? » La Fabrique Ecologique, Note n°51.

d'aides, suivre le principe de l'utilisation en cascade<sup>15</sup>, même si les spécificités nationales et locales peuvent être prises en compte.

En 2020, la Commission européenne a adopté une stratégie visant à établir un écosystème complet pour l'hydrogène, incluant la recherche, le développement d'infrastructures et la standardisation. L'hydrogène renouvelable ou bas carbone<sup>16</sup> est identifié comme un élément clé dans la décarbonation des industries et des transports lourds. Le programme REPowerEU a introduit le concept « d'accélérateur de l'hydrogène » pour intensifier le déploiement de l'hydrogène renouvelable. Il vise ainsi à ce que l'Union européenne produise 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable et en importe autant d'ici à 2030. Dans le cadre de « l'Ajustement objectif 55 », 42 % de l'hydrogène utilisé dans l'industrie devra être d'origine renouvelable en 2030 et 60 % en 2035 (des conditions alternatives pouvant toutefois s'appliquer pour tenir compte de la part du nucléaire)<sup>17</sup>.

L'approvisionnement de l'Union en hydrogène renouvelable, provenant en partie d'importations, soulève des préoccupations quant à de potentielles nouvelles dépendances. Les pays membres de l'Union européenne connaîtront inévitablement une demande croissante en hydrogène renouvelable, que la production locale aura du mal à satisfaire, conduisant à l'établissement de nouveaux liens et dépendances énergétiques, un phénomène déjà en cours. En juin 2020, l'Allemagne a signé un accord avec le Maroc visant à soutenir la construction d'infrastructures pour la production et le transport d'hydrogène vert dans le pays, un investissement totalisant 300 millions d'euros.

#### Diversifier les sources d'approvisionnement en combustibles fossiles

Dans le cadre du plan REPowerEU, un accord avec les États-Unis a été conclu pour accroître les importations de gaz naturel liquéfié (GNL). Cette augmentation vise à atteindre 50 milliards de mètres cubes par an, dépassant même les volumes importés pour toute l'année 2021. Cependant, cette stratégie de diversification, bien qu'essentielle pour réduire la dépendance à l'égard de la Russie, crée une nouvelle forme de dépendance de l'UE, notamment au gaz de schiste américain<sup>18</sup>. En parallèle, des protocoles ont été établis avec l'Égypte, Israël et l'Azerbaïdjan afin de garantir une livraison stable de gaz naturel à l'UE. Entre août 2022 et janvier 2023, la demande européenne en termes de consommation de gaz a diminué de 19,3 %<sup>19</sup> par rapport à la moyenne des cinq dernières années sur la période.

#### Réduire la volatilité des prix de l'électricité pour protéger les consommateurs

Les prix de gros de l'électricité ont connu une forte envolée en 2022 (pour la France, de 50 €/MWh en valeur hebdomadaire en moyenne dans les premiers mois de 2021 à un sommet de 600 €/MWh en août 2022<sup>20</sup>), en raison des prix du gaz après le début de la guerre en Ukraine conjugués à la faiblesse momentanée de la production nucléaire dans notre pays. Corrélativement, les tarifs de l'électricité vendue aux consommateurs ont connu une augmentation de 35 % en septembre 2022 au niveau européen par rapport à l'année précédente, malgré les mesures d'amortissement prises par les

<sup>15</sup> La biomasse est affectée en priorité aux produits à base de bois ayant la valeur économique la plus élevée avant d'être éventuellement recyclée, brûlée pour produire de l'énergie ou éliminée. La Tribune. 2023. « L'UE s'engage à quasi doubler la part des énergies renouvelables d'ici à 2030. » *La Tribune*, le 30 mars 2023. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/l-ue-s-engage-a-quasi-doubler-la-part-des-energies-renouvelables-d-ici-a-2030-957190.html>

<sup>16</sup> L'hydrogène renouvelable, ou hydrogène vert, est généré par électrolyse de l'eau à partir d'électricité provenant de sources renouvelables. L'hydrogène bas carbone en France est produit par électrolyse de l'eau utilisant l'électricité du réseau français, lequel inclut une part significative d'énergie nucléaire. <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/potentiel-hydrogene-bas-carbone-renouvelable>

<sup>17</sup> Fabrégat, S. 2023. « Énergie renouvelable : la directive RED III définitivement adoptée. » *Actu-environnement*, le 10 octobre 2023. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/directive-europenne-red3-energies-renouvelables-objectifs-transport-industrie-batiments-42703.php4>

<sup>18</sup> Le gaz naturel liquéfié importé des États-Unis est principalement issu du gaz de schiste, obtenu par fracturation hydraulique de roches, ce qui est une méthode d'extraction jugée très polluante. Sallé, L. 2022. « Pourquoi le gaz naturel liquéfié américain, le GNL, est-il néfaste pour l'environnement ? » *Europe 1*, le 4 mai 2022. <https://www.europe1.fr/societe/pourquoi-le-gaz-naturel-liquefie-americain-le-gnl-est-il-nefaste-pour-lenvironnement-4109362>

<sup>19</sup> Olivier, A. 2023. « REPowerEU : comment l'Union européenne veut sortir de sa dépendance aux énergies fossiles russes. » *Touteleurope.eu*, le 23 février 2023. <https://www.touteleurope.eu/environnement/repowereu-comment-l-union-europeenne-veut-sortir-de-sa-dependance-aux-energies-fossiles-russes/>

<sup>20</sup> <https://analyseetdonnees.rte-france.com/marche/evolution-prix>

États membres<sup>21</sup>.

En 2023, l'Union européenne a entrepris une réforme du marché de l'électricité pour répondre de manière durable à la problématique croissante liée à la volatilité des prix de l'énergie, en particulier de l'électricité. La réforme vise à atténuer la dépendance du prix de l'électricité vis-à-vis des combustibles fossiles et ainsi de permettre une meilleure stabilité des prix. Elle encourage la conclusion de contrats de long terme. Elle rend obligatoires les contrats d'écart compensatoires<sup>22</sup> pour les productions d'énergies décarbonées financées par des fonds publics et elle les rend possibles pour les nouvelles installations (comme pour les centrales nucléaires faisant l'objet de travaux liés à une prolongation de leur durée de vie). Par ailleurs, elle prévoit une protection renforcée des consommateurs, en particulier des plus précaires ; en particulier, en offrant aux consommateurs la liberté de choisir leur fournisseur et aux États, celle de redistribuer aux consommateurs les recettes provenant des contrats d'écart compensatoires, cette réforme renforce la protection des consommateurs contre les fluctuations abruptes des prix.

#### Amortir les effets de la transition pour les plus vulnérables

Enfin, le Fonds social pour le climat, qui fait partie du paquet « Fit for 55 », est une initiative visant à soutenir les foyers les plus vulnérables et à atténuer les répercussions sociales et économiques de la transition énergétique. Ces aides spécifiques destinées aux populations les plus fragiles marquent une avancée inédite en Europe.

### **2. Les enjeux : l'Union au défi de la mise en œuvre de ses propres ambitions**

Les émissions nettes de GES liées à l'énergie diminuent certes depuis une trentaine d'années, mais les efforts des États membres doivent être considérablement intensifiés pour atteindre les objectifs de réduction pour 2030 et la neutralité climatique pour 2050. Les énergies renouvelables ont gagné en importance dans le mix énergétique européen, mais de fortes disparités persistent entre les États membres.

La Commission qui émergera après l'élection du nouveau Parlement européen aura pour tâche essentielle de concrétiser les avancées importantes réalisées au cours des dernières années en appuyant les États membres dans leur propre mise en œuvre. Les plans nationaux devront être révisés à la hausse pour respecter les nouveaux objectifs climatiques européens. Toute remise en cause fragiliserait la sécurité d'approvisionnement en énergie et affaiblirait la position de leader de l'UE dans la lutte contre le changement climatique.

Toutefois, de nombreux aspects des textes récemment adoptés reposent sur des avancées technologiques ou des mutations industrielles et agricoles significatives (comme sur l'hydrogène, les biocarburants avancés, les e-fuels, etc.), qui devront être encouragées et suivies de près pour assurer une adaptation des outils ; le cas échéant, une redéfinition de certains objectifs partiels ne serait acceptable que dans le cadre d'une ambition globale maintenue à un même niveau très élevé. Il appartiendra au Parlement européen d'y veiller particulièrement.

### **3. Quatre orientations majeures à débattre lors de la campagne électorale**

❖ **Se donner les moyens d'une sortie des énergies fossiles** (cf. fiche Producteurs d'énergies fossiles).

Le développement des énergies décarbonées (renouvelables ou nucléaire) ne peut suffire pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. **Celle-ci ne pourra être atteinte qu'avec une maîtrise des consommations d'énergie (par la sobriété et l'efficacité énergétiques) et l'élimination progressive des énergies fossiles.** L'abandon effectif des énergies fossiles (d'abord dans le système électrique et dans la production de chaleur, puis progressivement dans les autres usages) restera un des sujets brûlants des prochaines COP, après le premier pas franchi à la COP 28.

---

<sup>21</sup> Cf. notamment le « bouclier tarifaire » en France.

<sup>22</sup> En anglais : *contract for difference* (CfD). L'expression « contrat pour la différence » est parfois utilisée en français également.

Pour pouvoir défendre cet objectif et parvenir à un pic de consommation mondiale au cours de la décennie, l'UE doit montrer le chemin et mettre en place les incitations et réglementations indispensables pour le rendre possible à son niveau. Un plan massif de reconversion des actifs physiques (infrastructures, équipements) et de la main-d'œuvre liée à la production et la consommation des énergies fossiles doit être mis en place (voir ci-dessous paragraphe c).

❖  **Limiter les variations des prix de l'énergie et remédier à la précarité énergétique.**

Des mécanismes de surveillance et de régulation des marchés de l'énergie, particulièrement de l'électricité, doivent fonctionner pour éviter les variations trop brutales des prix de l'énergie proposés aux consommateurs. Pour maîtriser les coûts de financement des infrastructures de production d'énergie, les États membres doivent fortement encourager le développement des contrats donnant une meilleure visibilité à long terme (Contrats pour la différence, Power Purchase Agreements).

Des aides temporaires aux citoyens et entreprises en cas de prix excessifs de l'énergie doivent être rapidement mises en place, sans que ces aides deviennent des encouragements à consommer de l'énergie (par exemple via un ciblage vers les populations les moins favorisées et une forfaitisation des aides). La Commission doit être mobilisée pour accélérer les procédures qui lui incombent (notamment en ce qui concerne le respect des règles de concurrence) et réactive en cas de crise.

❖  **Fournir un effort important sur les ressources humaines.**

Au-delà de la reconversion des personnels en place dans les entreprises liées aux énergies fossiles et aux technologies qui en dépendent (comme l'automobile par exemple), qui nécessite des actions spécifiques d'accompagnement et d'aides aux mutations professionnelles, un grand effort de formation des jeunes générations, notamment aux métiers techniques, doit être entrepris, en particulier dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'énergie. L'UE apporte d'ores et déjà des aides importantes : 99,3 milliards d'euros d'aides à l'emploi, l'inclusion sociale, l'éducation et les compétences sont fournis par le Fonds social européen Plus et 17,8 milliards d'euros du plan NextGenerationEU doivent être consacrés à l'éducation et l'apprentissage des adultes<sup>23</sup>. Il est indispensable que la transition énergétique bénéficie d'une part importante des moyens mobilisés dans ce cadre.

❖  **Renforcer les moyens financiers pour soutenir la production en Europe des équipements et infrastructures stratégiques pour atteindre la neutralité carbone.**

Au titre du budget à long terme de l'UE (appelé Cadre financier pluriannuel) adopté en 2020 pour un montant de 1216 milliards d'euros pour la période 2021-2027, un objectif climatique global de 30 % s'applique au montant total des dépenses. Dans le cadre du plan de relance de l'UE qui a été ajouté au budget à long terme de l'UE, un effort supplémentaire de 750 milliards d'euros a été adopté (plan Next Generation EU). Au sein de ce plan, 37 % sont consacrés aux objectifs liés au climat.

Une proposition de renforcement du budget de l'UE dans un nombre limité de domaines prioritaires a été présentée par la Commission en juin 2023, avec la création d'une nouvelle « Plate-forme pour les technologies critiques d'avenir pour l'Europe » visant particulièrement les technologies propres. Pour faire face au défi de la transition énergétique tout en répondant aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine et des répercussions sur les coûts de l'énergie, les prix à la consommation et les taux d'intérêt, il est important que cette nouvelle marge de manœuvre soit donnée à l'UE dans ses budgets pour honorer ses engagements et traiter les priorités les plus urgentes.

---

<sup>23</sup> [https://social-rights.campaign.europa.eu/skills\\_fr?gad](https://social-rights.campaign.europa.eu/skills_fr?gad)

## **A RETROUVER DANS LE DOSSIER**

<https://www.lafabriqueecologique.fr/dossier-6-les-enjeux-ecologiques-des-elections-europeennes/>

### **CHAPITRE 1 : CLIMAT ET BIODIVERSITÉ**

L'action climatique : une nouvelle étape, un changement de méthodes  
Biodiversité : pour une approche stratégique, au-delà de simples objectifs  
Rendre concrète la transition juste  
L'écologie face à la montée du populisme  
Sobriété, quel récit pour l'Union européenne  
Choisir les bons mots pour l'écologie européenne  
Politique d'adaptation à l'échelle européenne

### **CHAPITRE 2 : AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

Politique agricole et alimentaire européenne, une nécessaire refondation  
Renforcer la régulation européenne des OGM et nouveaux OGM  
Lutte contre les pesticides en Europe : la grande désillusion  
Engager la transition sociale et écologique des pêches d'ici 2030  
Condition animale : les bons sentiments ne suffisent pas  
Le tournant climatique et environnemental de la politique commerciale européenne : une avancée fragile à consolider et à développer  
L'artificialisation des sols : l'essentiel reste à faire

### **CHAPITRE 3: ÉNERGIE ET ENTREPRISES**

Des politiques énergétiques au milieu du gué  
Quelle stratégie européenne vis-à-vis des producteurs d'énergies fossiles ?  
Le système d'échange de quotas : garde-fou face à la vague populiste ?  
La mobilité des personnes et des biens : il reste tant à faire  
L'Europe, chef de file de la durabilité des entreprises  
La low-tech, angle mort de la politique industrielle de l'UE  
L'impact écologique du numérique : des premières mesures, à renforcer

### **CHAPITRE 4 : CITOYENS ET ENVIRONNEMENT**

Réenchanter l'Europe de l'eau  
Consommation durable : de nombreuses initiatives à finaliser et amplifier  
Un nouveau souffle pour la co-construction citoyenne de la transition écologique  
Impliquer plus et mieux les territoires  
Une Europe pionnière pour la reconnaissance du crime d'écocide  
Pollution atmosphérique : redoubler d'efforts

Pollution sonore : un sujet majeur trop mal traité